
Terrain Mr DEFRANCE / URGENT

Art Galleries Europe Consultant <artgallerieseupelondonparis@gmail.com>

To: PASCAL PIETRINI <pascal.jean-paul.pietrini@live.fr>, Varnier Valérie <v.varnier@ville-cleon.fr>, "f.marche@ville-cleon.fr" <f.marche@ville-cleon.fr>

Sun, Jan 1, 2023 at 11:26 AM

Bonjour Monsieur

il est important de préciser que si Mr DeFrance a vendu son terrain , sans faire comprendre à l' acquéreur que je m'opposerais à toute construction sur le terrain , il est en totale illégalité avec sa vente . les lois imposent au vendeur de divulguer tout litige futur à l'acheteur.

Il est pertinent de préciser que le terrain de Mr Defrance était à vendre par l'intermédiaire d'un notaire que j'avais contacté, et il avait pleinement accepté et adhéré à leur obligation légale de clarifier la question à tout acheteur potentiel. il semble que monsieur defrance ait vendu son terrain en direct , il doit donc être conscient de la gravité de son acte.

si les acheteurs dépensent pour le développement de ce terrain , monsieur DEFRANCE , non seulement sa vente sera considérée comme illégale , il devra alors supporter de nouvelles pertes importantes

Je précise , par la présente , que je m'opposerai à toute construction sur ce terrain , et cela a été clarifié par une lettre légale et officielle de mon avocat , pour la même raison pour laquelle mon entrée de jardin a été refusée par Mme Varnier sur la base de Zone inondable , comme en effet si mon terrain est inondable , le terrain de Mr defrance , doit être considéré comme inondable , de plus la position sensible du terrain en question , qui rendra ma propriété détachée à une maison mitoyenne .

Monsieur PIETRINI , avertissez votre ami de ces faits plus que grave svp

Cordialement

Madame Gale

